



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt: N. Laurent Mosar  
08.12.2016

MOTION 6

La Chambre des Députés,

Considérant que l'unité TVA est une unité fiscale de fait entre des entreprises ou personnes physiques luxembourgeoises juridiquement indépendantes mais ayant des liens économiques, financiers et organisationnels étroits,

Considérant que son effet principal est de considérer ladite unité entrepreneuriale comme un seul assujetti vis-à-vis de l'administration,

Considérant que l'unité TVA, toujours optionnelle, constitue une simplification administrative,

Considérant que l'unité TVA n'établit plus qu'une seule déclaration de TVA,

Considérant que les opérations intra-unité ne sont plus soumises à la TVA ce qui peut réduire les charges administratives et réaliser des économies d'échelle importantes,

Notant que de nombreux Etats européens disposent déjà d'un tel instrument, tels que l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, l'Italie et la Suède,

Notant qu'il s'agit d'une alternative au groupement autonome de personnes (GAP) améliorant à la fois la compétitivité des grands groupes et des groupes de PME,

Invite le Gouvernement

à étudier la mise en place d'un régime d'unité TVA sur l'échange de services intragroupe

L. MOSAR

O. Nodert

# Eischen